



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Carolle Picard	Siège #3
--------	----------------	----------

### **1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No: 070 – 2016**

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par: Réal Payette**

**Il est résolu:**

**QUE** le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2016**

**No: 071 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2016;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu :**



## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92**

M. Gaétan Morin remercie les bénévoles qui ont contribué à retirer la « scène » à la salle communautaire et remercie Mme Danielle Banville pour la confection des tissus qui couvrent l'avant des tables utilisées lors des séances du Conseil municipal.

### **5. CORRESPONDANCE**

**5.1.** Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mars 2016

### **6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU**

Mme Danielle Morin (Comité jumelage) informe les citoyens qu'un souper-spectacle aura lieu le samedi 4 juin 2016 à l'Érablière Grégoire pour amasser des fonds pour la visite des gens du Buisson-de-Cadouin en février 2017.

M. Gaétan Morin (Gala du préfet Centraide) informe les citoyens que pour la 10<sup>e</sup> édition du gala, plus de 51 000 \$ ont été amassés.

M. Marcel Thériault (Comité protection environnement matawinien – CPEM) informe les citoyens que les consultations concernant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ont eu lieu et que le rapport sera déposé sous peu à la MRC de Matawinie.

M. Marcel Thériault (spectacles Vieille Chapelle de Ste-Marcelline) remercie les gens qui ont contribué au succès du premier spectacle de la programmation 2016 : Gilles Savaria, Gaston Dalpé, Raymond Rochon, Michel Landry, Luc Delage, Bernard Bonnier ainsi que les employés municipaux.

### **7. COMITÉ D'URBANISME**

#### **7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis**

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de mars 2016, d'un total de 6 permis pour une valeur de 67 000 \$.



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

### 7.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 17 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du CCU du 17 mars 2016 est déposé au conseil tel que rédigé.

### 7.3 PIIA – Nouvelle résidence – Chemin du Boisé

**No: 072 -2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la résidence projetée sur le chemin du Boisé prévoit construire sa résidence au printemps 2016 et qu'il a déposé des échantillons de couleur et de matériaux pour se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) *Les chalets de la montagne*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été examinée par le Comité Consultatif d'Urbanisme de Ste-Marcelline-de-Kildare, que ce dernier est favorable aux couleurs proposées et que les couleurs et le choix des matériaux respectent les critères du PIIA *Les chalets de la montagne*, le CCU recommande au conseil de valider cette demande;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la demande du propriétaire de la résidence projetée sur le chemin du Boisé qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) *Les chalets de la montagne*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8. TRÉSORERIE

### 8.1 Demande de crédit d'intérêts de taxes – Mme Francine Groulx

**No: 073 -2016**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Francine Groulx a demandé que les frais d'intérêt s'élevant à 194,51 \$ portés à son compte de taxes soient crédités;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Mme Francine Groulx a été analysée et considérée comme justifiée;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

**D'APPROUVER** la demande de crédit de taxes de 194,51 \$ de Mme Francine Groulx et d'appliquer ce crédit d'intérêts de taxes lors du prochain versement de taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de mars 2016

No: 074 – 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mars 2016;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	mars	415 960,12 \$
Salaires	mars	27 906,80 \$
Mensuels	mars	38 126,13 \$

TOTAL 481 993,05 \$

Représentés par les chèques C1600108 à C1600171, L1600026, L1600030 à L1600043 et D1600084 à D1600144.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

### 10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

#### 10.1 Permanence – Directrice générale

**No: 075 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Chantal Duval a été embauchée à titre de directrice générale de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare le 31 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Chantal Duval a terminé sa période de probation et répond aux exigences et attentes du conseil municipal;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**DE CONFIRMER** la permanence de Mme Chantal Duval au poste de directrice générale et d'appliquer les conditions de travail telles que prévu au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 10.2 Emplois d'été 2016

**No: 076 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et la coordonnatrice aux loisirs ont procédé aux entrevues pour la sélection du personnel du camp de jour et de la plage municipale en tenant compte de la prévision du nombre d'inscriptions d'enfants prévus pour cet été;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et le responsable de la voirie ont procédé aux entrevues pour la sélection de l'aide à la voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et la responsable aménagement et environnement ont procédé aux entrevues pour la sélection du poste de stagiaire en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a soumis un rapport au Conseil municipal et proposé les personnes qualifiées pour les postes à combler;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**



## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016**

**D'ENTÉRINER** la recommandation de la directrice générale quant à la sélection des candidat(e)s pour les postes d'été 2016, soit :

Coordonnatrice au camp de jour : Marianne Bourgeois  
Monitrices au camp de jour : Sara-Kim Guénette et Mahée Laurin  
Monitrice au camp de jour (3 jours) et guichetière (2 jours) : Sara-Jade Gaudreault  
Guichetière à la plage : Josiane Vadnais  
Stagiaire en environnement : Catherine Lochou Berthiaume  
Aide à la voirie : Jordan Penasse

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10.3 Formation DAFA**

**No: 077 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel affecté au camp de jour 2016 de la Municipalité doit recevoir la formation Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA);

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la dépense de formation pour quatre membres du personnel de camp de jour 2016 pour un montant d'environ 140 \$ par personne et d'appliquer cette dépense dans le GL 02-701-50-454-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### **11.1 Conférence annuelle du loisir municipal (CALM)**

**No: 078 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les inscriptions pour la 17<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal (CALM) de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) débutent le 25 avril 2016 et que le coût de l'inscription est d'environ 400 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un transport de groupe est organisé par la Ville de Charlemagne au coût d'environ 120 \$ par personne;



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses associées à cette conférence sont prévues au budget 2016, incluant l'hébergement;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** l'inscription de la coordonnatrice aux loisirs à la CALM 2016, d'autoriser son inscription pour le transport de groupe si disponible (sinon, d'autoriser ses frais de déplacement), d'autoriser la dépense pour son hébergement et d'appliquer ces dépenses dans le GL 02-701-20-454-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.2 Chandails camp de jour 2016

**No: 079 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les animateurs et les enfants du camp de jour auront chacun un t-shirt du camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le t-shirt est essentiel lors des sorties à l'extérieur du camp de jour pour repérer facilement les enfants du camp dans les foules;

**CONSIDÉRANT QUE** Création Style Plus a soumissionné à 428,50 \$ + taxes et Faktory 66 a soumissionné à 447,25 \$ + taxes;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** la dépense de 428,50 \$ + taxes pour les t-shirts de camp de jour 2016 chez Création Style Plus et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-50-690-02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.3 Chandails municipalité

**No: 080 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus et employés souhaitent avoir des t-shirts avec le logo de la Municipalité pour certaines occasions (exemples : Défi 12 h ou tournoi lors de la Fête de la Famille);



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

**CONSIDÉRANT QUE** Création Style Plus a soumissionné à 15,95 \$ + taxes par chandail et Faktory 66 a soumissionné à 17 \$ + taxes par chandail;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** la dépense de 15,95 \$ + taxes par chandail pour environ 20 chandails chez Création Style Plus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11.4 Entente de partenariat avec le Centre culturel de Joliette - paiements**

**No: 081 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a signé une entente de partenariat avec le Centre culturel de Joliette en janvier 2016 dans le but d'offrir certains spectacles en codiffusion et d'ajouter des points de vente de billets pour les spectacles 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit que le Centre culturel de Joliette réalise la gestion financière des spectacles en codiffusion, soit Mario Jean le 9 avril 2016, Lisa Leblanc le 21 octobre 2016 et la supplémentaire de Lisa Leblanc du 20 octobre 2016 et Christian Marc Gendron le 12 novembre 2016;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** les paiements au Centre culturel de Joliette à la suite de chacun des quatre spectacles en codiffusion, selon l'entente de partenariat 2016 et les états de revenus et dépenses des quatre spectacles en codiffusion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11.5 Autorisation de dépenses – culture**

**No: 082 – 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**il est demandé d'approuver la prévision des dépenses en date du 4 avril 2016 pour les spectacles 2016;





## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la liste détaillée de la prévision des dépenses et s'en déclare satisfait;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu:**

**D'APPROUVER** la liste de prévision des dépenses déposée (en annexe) par la coordonnatrice à la culture comme si elle était ici au long reproduite et d'autoriser les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 13. TRAVAUX PUBLICS

#### 13.1 Balayage de rue

**No: 083 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire balayer ses rues et stationnements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions et obtenu les résultats suivants pour environ 40 heures de balayage plus transport :

Routenet	3 690 \$ plus taxes
Asphalte Général	4 141 \$ plus taxes
Entretiens J.R. Villeneuve	3 696 \$ plus taxes

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Shany Leblanc  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**

**DE MANDATER** l'entreprise Routenet pour le balayage de rues à Ste-Marcelline-de-Kildare au prix de 3 690 \$ plus taxes et d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

### 14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 14.1 Renouvellement de contrat Premier Tech – AQUA

**No: 084 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* stipule à l'article 3.3 que le propriétaire d'un système de traitement des eaux usées tels que ceux que la Municipalité possède (3) doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité attendra de connaître le sous-contractant avant de renouveler son contrat avec Premier Tech AQUA;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu:**

**D'ADHÉRER** au programme d'entretien annuel pour l'année 2016 auprès du fournisseur Premier Tech AQUA pour une somme de 270 \$ plus taxes et d'autoriser la dépense et son paiement dans le GL 02-130-00-522-00 et on se réserve le droit d'accepter le sous-contractant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14.2 Achat moteur électrique

**No: 085 – 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 500 \$ est prévu au budget 2016 pour l'achat d'un moteur électrique et d'une batterie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce matériel facilitera grandement les campagnes d'échantillonnages sur les lacs de la Municipalité;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER** l'achat d'un moteur électrique et d'une batterie pour l'échantillonnage des lacs et d'autoriser la dépense et son paiement dans le *surplus cumulé affecté environnement* (GL 59-131-25).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016

### 15. AVIS DE MOTION

#### 15.1 Avis de motion – Règlement 386-2016 – Règlement remplaçant le règlement no 369-2014 décrétant l'interdiction de fumer dans tous les parcs, terrains de jeux et espaces verts aménagés, propriété de la Municipalité, incluant la plage municipale

Avis de motion est par les présentes donné par Marcel Thériault qu'il sera déposé à la séance régulière du 9 mai 2016, pour adoption, un règlement décrétant l'interdiction de fumer dans tous les parcs, terrains de jeux et espaces verts aménagés, propriété de la Municipalité, incluant la plage municipale. Marcel Thériault demande également dispense de lecture dudit règlement.

#### 15.2 Avis de motion – Règlement 387-2016 – Règlement modifiant le Règlement no 322-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911

Avis de motion est par les présentes donné par Gilles Arbour qu'il sera déposé à la séance régulière du 9 mai 2016, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement no 322-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911. Gilles Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

### 16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### 16.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 385-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare

**No : 086 – 2016**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 14 mars 2016;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est unanimement résolu :**

**D'ADOPTER** par résolution le règlement 385-2016 tel qu'il se retrouve en annexe et lu sur place par Marcel Thériault.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016**

**17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

**17.1 Cartes postales**

**No : 087 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de jumelage souhaite faire faire des cartes postales de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare pour contribuer au financement de la réception de la délégation du Buisson de Cadouin en février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total du projet est estimé à 400 \$;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**DE CONTRIBUER** au projet de cartes postales de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare à la hauteur de 200 \$ et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17.2 Chaises à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline**

**No : 088 – 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une subvention de la MRC de Matawinie dans le cadre du Pacte rural pour le projet *Aménagement de la salle multifonctionnelle*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour 225 chaises et 3 chariots :

Les Industries Trans-Can	8 576,50 \$ plus taxes
CTI Internationales	7 340 \$ plus taxes

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'ACHETER** les chaises et chariots pour la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline auprès de CTI Internationales au coût de 7 340 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92**

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No : 089 – 2016**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Réal Payette**

**Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 50.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière